

20/10/2020
BU(2020)003

CDMSI-

Rapport de la 19^{ème} réunion (29 septembre 2020)
(réunion tenue par vidéoconférence)

1. Ouverture de la réunion

La présidente du CDMSI, Mme Inge Welbergen, a ouvert la réunion. La répartition des sexes parmi les cinq membres du Bureau présents était la suivante : une femme (20%) et quatre hommes (80%). Un membre s'est excusé. Un siège vacant au sein du Bureau doit être pourvu par élection.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau a adopté l'ordre du jour, en acceptant de modifier l'ordre des points de l'ordre du jour, pour des raisons logistiques. Les membres ont également noté que M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'information - Action contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, participait à la première réunion du Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) et ne pouvait pas ouvrir la réunion du Bureau du CDMSI comme prévu.

L'ordre du jour figure à l'annexe 1. La liste des participants figure à l'annexe 2.

3. La pandémie COVID-19 et les travaux des comités du Conseil de l'Europe - procédures pour les réunions et la prise de décision en ligne

M. Patrick Penninckx, chef du Service de la Société de l'information, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et les a remerciés pour leur engagement, leur flexibilité et leur volonté de s'adapter aux méthodes de travail qui ont été proposées à la lumière des restrictions liées à la pandémie COVID-19.

Il a informé le Bureau de la situation de l'Organisation vis-à-vis de COVID-19 (la majorité du personnel travaillant dans les locaux, avec des possibilités de télétravail flexibles ; les réunions physiques et les déplacements officiels restant limités au strict minimum) et a précisé que la prochaine réunion plénière du CDMSI pourrait devoir se tenir en ligne. Le Conseil de l'Europe renforce actuellement ses capacités techniques pour la tenue de réunions virtuelles, y compris avec interprétation, et étudie les possibilités d'utilisation d'outils de vote en ligne.

Il a souligné que la question de l'impact de la COVID-19 sur la liberté d'expression et sur d'autres droits de l'homme figurait en bonne place sur l'agenda de l'Organisation et a fait référence à la [Boîte à outils du Secrétaire Général sur l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression et la liberté des médias \(SG/Inf\(2020\)19\)](#), préparée par le Secrétariat de la Division Médias et Internet, ainsi qu'à la [page web sur les médias en temps de crise sanitaire](#) qui fournit de nombreuses informations sur d'autres mesures concrètes prises par le Conseil de l'Europe.

M. Penninckx a également informé les membres du Bureau de la réflexion en cours sur les futures priorités clés de l'Organisation, tant au niveau du Secrétariat que sous la forme d'une consultation avec les présidents des comités de suivi et des comités intergouvernementaux, initiée par la Secrétaire Générale, et a souligné l'importance du travail et de la coopération intergouvernementale pour les priorités et les stratégies en discussion (voir point 8).

Le Bureau a également été informé des derniers échanges avec l'équipe organisatrice du pays hôte de la Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information (Conférence ministérielle) (voir point 6) et des développements concernant la Task Force sur la liberté d'expression (une plate-forme intersecrétariats pour la coordination, la collaboration et le partage d'informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression). Enfin, le Bureau a été informé des récents changements de personnel au sein du Secrétariat.

4. Suivi des recommandations des 17ème et 18ème réunions du Bureau du CDMSI

Mme Artemiza-Tatiana Chisca, Chef de la Division Médias et Internet - Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a fait état des mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux 17ème et 18ème réunions du Bureau du CDMSI.

En particulier, afin de tenir le CDMSI dûment informé des développements pertinents pendant la période des perturbations du calendrier de travail liées à COVID-19, le Secrétariat a fait circuler une proposition visant à organiser des sessions de questions-réponses en ligne. Une délégation a exprimé son intérêt et une vidéoconférence a été organisée.

En ce qui concerne la recommandation du Bureau pour le report de la Conférence ministérielle aux 10-11 juin 2021, après approbation tacite du CDMSI, le Secrétariat a communiqué cette proposition au GR-H. Lors de sa réunion du 9 juin 2020, notant le risque d'un faible niveau de participation des ministres en raison de la situation sanitaire actuelle, le GR-H a convenu du report de la Conférence ministérielle. Ce report a été approuvé par le Comité des Ministres le 1er juillet 2020.

Comme demandé par le Bureau, le Secrétariat a commandé un rapport sur l'impact de la crise COVID-19 sur la liberté d'expression, maintenant finalisé et prêt à être publié (voir point 9). Cette initiative s'est avérée très pertinente et tournée vers l'avenir et a servi d'exemple à d'autres secteurs de l'Organisation. Un rapport sur les impacts de la crise sanitaire sur la protection des données est actuellement en préparation.

5. Travail normatif

5.1 Projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique

Le Bureau a pris note des développements concernant le projet de recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique. Après avoir été examiné par le GR-H le 12 mars 2020, le projet de recommandation a été soumis au Comité des Ministres pour adoption éventuelle. Etant donné que lors de la réunion du Comité des Ministres du 8 juillet 2020 il n'a pas été possible de parvenir à un consensus, le projet de recommandation a été réintroduit à l'ordre du jour pour une nouvelle discussion et un éventuel débat, qui aura lieu en octobre 2020.

Le Bureau a souligné à nouveau l'importance de la future recommandation et a exprimé son soutien ferme à l'adoption la plus rapide possible du texte, tel qu'approuvé par le CDMSI, par le Comité des Ministres.

5.2 Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG)

Le Secrétariat a informé le Bureau de la première réunion du Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG), qui s'est tenue les 15 et 16 septembre 2020 par vidéoconférence.

Lors de la réunion, le comité a élu Mme Natali Helberger (Pays-Bas) comme présidente, M. Viktors Makarovs (Lettonie) comme vice-président et a nommé M. Michael Kogler (Autriche) comme rapporteur sur l'égalité des sexes. Les membres du comité ont examiné l'avant-projet de note d'orientation sur les meilleures pratiques en vue de la mise en place de cadres juridiques et procéduraux efficaces pour les mécanismes d'autorégulation et de corégulation de la modération de contenus. Ils ont convenu que la note d'orientation devrait viser à être aussi concrète que possible et ont fait des propositions sur le champ d'application et la terminologie du projet. Ils ont également discuté de l'avant-projet de recommandation sur les incidences des technologies numériques sur la liberté d'expression, ont fait des propositions sur la structure du projet et ont recommandé de rationaliser davantage sa terminologie, ainsi que de souligner davantage la nécessité de responsabiliser les utilisateurs et d'imposer des exigences de transparence plus strictes.

Se félicitant de l'état avancé des deux projets, le comité d'experts a convenu du calendrier pour l'exercice biennal 2020-2021, avec une éventuelle finalisation du projet de note d'orientation la modération de contenus au printemps 2021. De plus amples informations sur la première réunion du MSI-DIG sont disponibles dans le [rapport de la réunion](#).

5.3 Comité d'experts sur l'environnement et la réforme des médias (MSI-REF)

Le Secrétariat a informé le Bureau de la première réunion du Comité d'experts sur l'environnement des médias et la réforme (MSI-REF), qui s'est tenue les 23 et 24 septembre 2020 par vidéoconférence.

Lors de la réunion, le comité a élu Mme Maria Donde (Royaume-Uni) comme présidente, M. Marko Milosavljević (Slovénie) comme vice-président et a nommé Mme Jadranka Vojvodić (Monténégro) et Markus Oermann (Allemagne) comme rapporteurs sur l'égalité des sexes. Les membres du comité ont discuté du projet de recommandation sur les principes de gouvernance des médias et de la communication pour faire face au passage des canaux établis aux réseaux sociaux et aux risques qui y sont liés, notant sa large portée ; ils ont convenu quela future recommandation devrait viser à fournir une compilation de principes fondamentaux de procédure et de fond qui informeraient et étaieraient les futurs examens des réglementations sur les médias et la communication dans les États membres, avec une graduation suffisante des lignes directrices applicables aux différents acteurs impliqués dans ces processus (États, autorités de régulation, mécanismes de co- et d'auto-régulation, médias, intermédiaires Internet, etc.)

La discussion sur le projet de recommandation sur la communication électorale et la couverture médiatique des campagnes électorales a montré l'urgence de fournir des orientations adaptées à l'ère numérique, mais aussi la nécessité de conserver la réglementation de base de la couverture médiatique des campagnes, et de la compléter par des principes réglementaires applicables aux nouveaux acteurs et aux nouveaux outils utilisés dans les campagnes. Les périodes de campagne électorale devront également être revues et des distinctions minutieuses devront être faites en termes de terminologie.

La note d'orientation sur les exigences réglementaires/de politique publique liées à la hiérarchisation des contenus d'intérêt public sur les plateformes en ligne est actuellement élaborée à partir d'un schéma qui distingue les principes de bonnes pratiques pour le secteur privé (médias, plateformes en ligne) et les lignes directrices pour les gouvernements et les décideurs politiques.

Le comité a également convenu du calendrier pour l'exercice biennal 2020-2021. De plus amples informations sur la première réunion du MSI-REF sont disponibles dans le rapport de la réunion.

5.4 Comité d'experts sur la lutte contre les discours de haine (ADI/MSI-DIS)

Le Secrétariat a informé le Bureau des développements concernant le Comité d'experts sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) qui a tenu sa première réunion (par vidéoconférence) les 29-30 septembre 2020, en parallèle avec la réunion du Bureau du CDMSI.

La composition de l'ADI/MSI-DIS a été complétée par l'élection des membres par le Comité directeur pour l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), lors de sa première réunion plénière tenue du 8 au 10 septembre 2020.

Les méthodes de travail du comité mixte d'experts seront essentiellement les mêmes que celles des comités d'experts du CDMSI. Le rapport de la première réunion de l'ADI/MSI-DIS sera disponible sur son [site web](#).

6. Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information

Le Secrétariat a informé le Bureau de l'état actuel des préparatifs de la Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information, reportée aux 10 et 11 juin 2021.

Lors du dernier échange avec le Secrétariat, l'équipe organisatrice du pays hôte de l'événement a confirmé l'engagement de la République de Chypre à accueillir la conférence ministérielle. Du côté du Conseil de l'Europe, des mesures ont été prises pour informer tous les publics concernés du report de la conférence à juin 2021 et pour obtenir un réengagement des orateurs précédemment confirmés. Comme auparavant, l'intention est d'assurer une participation personnelle maximale des ministres respectifs et de faire en sorte que les ministres des États membres intéressés présentent les résolutions de la Conférence ministérielle lors de l'événement. M. Iordanis Giamouridis (Grèce) a réaffirmé l'engagement de la Grèce à présenter la résolution sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information lors de la conférence ministérielle.

Entre-temps, le Secrétariat a révisé la note conceptuelle et le projet de programme de la conférence, ainsi que le projet de déclaration finale de la conférence ministérielle, en y intégrant le sujet de l'impact de la COVID-19 sur la liberté d'expression. Un nouveau projet de résolution sur l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression a été préparé sur la base, entre autres, de la [Boîte à outils du Secrétaire Général sur l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression et la liberté des médias \(SG/Inf\(2020\)19\)](#) et du Rapport d'expert sur l'impact de la COVID-19 et des mesures qui en découlent sur la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, suite à l'examen par le GR-H, le 12 mars 2020, des projets de résolutions sur la liberté d'expression et les technologies numériques, sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information et sur la sécurité des journalistes, tels qu'agréés précédemment par le CDMSI, des modifications techniques mineures ont été apportées aux textes, principalement à la version française.

Après avoir discuté des informations ci-dessus, le Bureau a conclu que le concept révisé et le projet de programme de la Conférence, ainsi que le projet révisé de déclaration finale et le nouveau projet de résolution sur l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression pourraient être transmis aux membres du CDMSI en vue de la 18^e réunion plénière, ainsi que les trois projets de résolution discutés entre-temps par le GR-H.

Conformément aux exigences de procédure, la nouvelle résolution ministérielle et la déclaration finale révisée, une fois approuvées par le CDMSI, devraient être présentées au GR-H, idéalement en février 2021.

Il était également important de suivre les événements et les développements susceptibles de présenter un intérêt pour la conférence ministérielle, en particulier la 130^e session du Comité des ministres (4 novembre 2020, Athènes).

7. Planification des travaux

Le Bureau a pris note des informations du Secrétariat concernant la préparation des 18^{ème} et 19^{ème} réunions plénières du CDMSI et la coordination requise avec le Comité directeur pour l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) concernant le travail normatif conjoint.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la 18^{ème} réunion plénière du CDMSI se tiendra par vidéoconférence, entièrement en ligne ou sous forme de réunion hybride (avec présence physique éventuelle du président et/ou du vice-président du CDMSI dans les locaux du Conseil de l'Europe). Compte tenu du format à distance, la réunion plénière durera deux jours ouvrables au lieu de trois, comme prévu initialement. En fonction de l'évolution de la situation, une 19^{ème} réunion plénière du CDMSI plus longue (un jour et demi au lieu d'un jour, comme prévu) pourrait être envisagée.

Lors de sa 18^e réunion plénière, le CDMSI devra élire son président, son vice-président et un membre du Bureau, tous pour un mandat d'un an.

Afin d'établir un lien plus étroit avec les comités d'experts subordonnés, leurs présidents et, lors des réunions plénières suivantes, leurs rapporteurs seront invités à la réunion. D'autres invités possibles pour un échange de vues sont le nouveau coordinateur thématique sur la politique de l'information (TC-INF) du Conseil de l'Europe et un juge de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'un représentant du secrétariat du Comité *ad hoc* sur l'intelligence artificielle (CAHAI). M. Thomas Schneider, en tant que membre du Bureau du CAHAI et personne de liaison entre les deux comités, pourrait faire rapport sur l'évolution des travaux du CAHAI.

Des solutions possibles permettant au CDMSI d'apporter sa contribution au processus de préparation du projet de recommandation sur le discours de haine ont ensuite été discutées. Il a été convenu que le recours à des consultations écrites pourrait servir à cette fin et, plus généralement, qu'une approche souple, dans le cadre des règles existantes, devrait permettre de choisir la meilleure option pour synchroniser les travaux communs sur la future recommandation sur le discours de haine.

Les membres du Bureau ont également été informés qu'en février 2021, sous la présidence allemande du Comité des Ministres, une conférence axée sur le thème du discours de haine devrait avoir lieu, offrant une excellente occasion de donner de la visibilité aux travaux sur le projet de recommandation. Dans le même cadre, une conférence sur le thème de l'intelligence artificielle aura lieu en janvier 2021.

8. Derniers développements pertinents du Conseil de l'Europe

Mme Inge Welbergen, présidente du CDMSI, a informé le Bureau de sa réponse au Questionnaire pour les présidents des comités directeurs et des comités *ad hoc* du Conseil de l'Europe, transmis par le Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe dans le cadre de la préparation d'un cadre stratégique quadriennal reflétant les priorités de la mission à long terme du Conseil de l'Europe.

Protection des données

Le Secrétariat a rappelé les principaux éléments du programme de travail du Comité consultatif de la Convention 108, axé notamment sur l'exercice biennal 2020-2021 :

- (a) le réexamen en cours de la Recommandation CM/Rec(2010)13 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le contexte du profilage ;

- b) l'élaboration de lignes directrices sur la reconnaissance faciale, et
- c) l'élaboration de lignes directrices sur la protection des données des enfants dans un cadre éducatif.

Le Bureau du Comité consultatif devrait, lors de sa 50^e réunion (28-30 septembre 2020), discuter du projet de Recommandation révisée CM/Rec(2010)13, à la suite de quoi il enverra le projet au CDMSI pour commentaires. Le Comité de la Convention 108 finalisera ensuite le projet lors de sa 40^e réunion plénière (18-20 novembre 2020) et l'enverra au CDMSI pour transmission au Comité des Ministres.

Le Bureau a également été informé des travaux en cours sur le "Traitement des données à caractère personnel par et pour les campagnes politiques" : L'application de la Convention 108 modernisée du Conseil de l'Europe", qui pourrait présenter un intérêt pour les travaux du MSI-REF.

Enfin, le Bureau a été informé qu'un questionnaire concernant la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les droits de l'homme et les entreprises avait été diffusé par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), et que le Secrétariat avait fourni des informations sur les travaux connexes du CDMSI et de la Division Médias et Internet.

9. Rapports, études et autres documents/activités pertinents pour le CDMSI

Le Bureau a reçu des informations et a eu un échange de vues sur les documents/activités récents présentant un intérêt pour le CDMSI, informations qui seront également partagées avec les membres du CDMSI lors de la prochaine réunion plénière :

- [le rapport d'expert sur l'impact de la COVID-19 et des mesures qui en découlent sur la liberté d'expression dans les États membres du Conseil de l'Europe](#), l'un des documents de référence pour la conférence ministérielle, qui sera publié dans le cadre de la réflexion en cours sur l'impact de la crise sanitaire sur les droits fondamentaux ;
- [l'étude "A Mission to Inform"](#) (une étude qualitative faisant suite à l'étude de 2017 sur "Les journalistes sous pression - Interférence injustifiée, peur et autocensure en Europe") et son lancement le 14 octobre 2020 ;
- [le Guide de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec\(2016\)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias](#) (finalisé et publié, également sous forme de brochure), la préparation en cours de sa version interactive et conviviale en ligne et les étapes ultérieures de son développement et de sa promotion, comme prévu par la [Stratégie de mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec\(2016\)4](#) (organisation d'un échange régulier sur les meilleures pratiques et lancement d'une base de données des meilleures pratiques) ;
- [le Rapport analytique sur la mise en œuvre de la CM/Rec\(2013\)1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias](#) (finalisé et publié, également sous forme de brochure). Les progrès dans la mise en œuvre de la recommandation étant modestes, comme le montre le rapport, la question de l'égalité des genres dans les médias reste d'actualité et requiert une attention particulière ;
- un nouveau cours HELP sur la protection et la sécurité des journalistes (finalisé et maintenant disponible librement), ainsi que le cours HELP révisé sur la liberté d'expression.

10. Événements récents et à venir

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les événements récents et à venir présentant un intérêt pour le CDMSI :

- l'échange informel entre le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et le Comité des ministres sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes (8 septembre 2020), qui fait suite aux décisions de la 129^e session du Comité des ministres (Helsinki, 17 mai 2019). L'échange a porté, entre autres, sur le rôle et le fonctionnement de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour la promotion de la protection du journalisme et de la sécurité des journalistes et a également impliqué des représentants des organisations partenaires de la Plateforme, dont son Président.
- IGF-2020 (2-6 novembre 2020). L'événement se déroulera en ligne. Le Conseil de l'Europe participe à quatre sessions, notamment en tant que (co-)organisateur, et disposera également d'un stand en ligne pour présenter les travaux pertinents de l'Organisation.

Le Bureau a également fait un *tour de table* concernant d'autres événements et développements pertinents pour la liberté d'expression :

- Le IGF national suisse s'est tenu en ligne le 28 septembre 2020, avec une participation de haut niveau. La stratégie de politique publique 2020-2023 a été adoptée récemment, couvrant également la numérisation.
- Monaco s'engage dans un partenariat avec le monde universitaire et les acteurs privés sur l'IA ;
- La publication, le 30 septembre 2020, du [premier rapport annuel de la Commission européenne sur la situation de l'État de droit dans l'Union européenne](#)

11. Autres questions

Aucune autre question n'a été soulevée.

ANNEXE 1

**19e réunion
Mardi 29 septembre 2020 (10h00 – 12h30 ; 14h00 – 16h30)
réunion par vidéoconférence**

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Situation actuelle de l'Organisation par rapport à COVID-19 et autres développements généraux
4. Suivi des recommandations des 17ème et 18ème réunions du Bureau du CDMSI
5. Activités normatives
6. Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information
7. Planification
8. Derniers développements au Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le CDMSI
9. Rapports, études et autres documents / activités présentant un intérêt pour le CDMSI
10. Événements récents et à venir
11. Autres questions

ANNEXE 2

Liste de participants

Membres du Bureau

Ms Inge Welbergen (Pays-Bas) (Présidente)

Juriste -médias

Ministère de l'Education, de la Culture et de la Science

Direction générale de la culture et des médias/ Médias et industries créatives

Ambassadeur Thomas Schneider (Suisse) (Vice-Président)

Directeur du Service des Affaires internationales

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

DETEC

Bureau fédéral de la communication OFCOM

Mr Taavo Lumiste (Estonie)

Représentant Permanent Adjoint

Représentation Permanente de l'Estonie

Mr Iordanis Giamouridis (Grèce)

Chef du Service de l'audiovisuel et des médias électroniques

Ministère de la politique numérique et des médias

Mr Serge Robillard (Monaco)

Chargé des relations institutionnelles

Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique

Mr Skender Adem (Slovénie) - excusé

Sous-secrétaire, Ministère de la Culture

Secretariat

M. Patrick Penninckx, Chef du Service de la société de l'information, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Artemiza-Tatiana Chisca, Chef de la Division médias et internet, Direction générale des Droits de l'Homme et État de droit, Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

M Jens Lorentz, Conseiller principal du coordinateur de la Task Force du Conseil de l'Europe sur la liberté d'expression, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Charlotte Altenhöner-Dion, Chef de l'Unité gouvernance de l'internet, Secrétaire du Comité MSI-DIG, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Urška Umek, Chef de l'Unité médias, Secrétaire du Comité MSI-REF, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Elena Dodonova, administratrice, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Sophie Kwasny, Chef d'Unité protection des données, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Ardita Abdiu, Chef d'Unité coopération, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Joanna Szelezniak, assistante, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Dominique Wulfran, assistante, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

